



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE LONGUE-RIVE

DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, Valérie Gille, greffière-trésorière de la Municipalité de Longue-Rive :

Conformément à l'article 1007 du Code municipal du Québec, le rôle général de perception pour l'année 2023 a été complété et déposé le 20 février 2023 au bureau de la directrice générale situé au 3 rue de l'Église à Longue-Rive et que les comptes de taxes seront expédiés d'ici le 28 février 2023.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la Municipalité, situé au 3 rue de l'Église à Longue-Rive selon les modalités suivantes :

Du lundi au jeudi de 8h15 à 12h00 et de 13h00 à 16h00
Le vendredi de 9h00 à 12h00

Ce rôle général de perception comprend les taxes foncières générales et spéciales imposées et à prélever pour l'année 2023 incluant les taxes, les compensations pour les services municipaux d'aqueduc, d'égout et de matières résiduelles.

Les comptes inférieurs à 300\$ sont payables en un versement unique avant ou au plus tard le 1 avril 2023. Lorsque le compte est égal ou supérieur à 300\$, il peut être acquitté en un versement unique ou en maximum de quatre (4) versements égaux fixés aux dates suivantes :

- Premier versement : 1 avril 2023
- Deuxième versement : 1 juin 2023
- Troisième versement : 1 août 2023
- Quatrième versement : 1 octobre 2023

Vous pouvez acquitter votre compte de taxes de la façon suivante :

- Par argent comptant ou paiement Interac au bureau municipal;
- Par chèque ou mandat-poste fait à l'ordre de la municipalité de Longue-Rive;
- Dans la plupart des institutions financières par l'entremise des services en ligne, au comptoir ou au guichet automatique.

Si vous n'avez pas reçu votre compte

Le fait de ne pas avoir reçu de compte de taxes ne vous soustrait pas à l'obligation de payer vos taxes selon les échéances prévues. Si vous ne le recevez pas d'ici la mi-mars, vous devrez communiquer avec la Municipalité afin d'obtenir les informations requises pour votre 1^{er} versement.

Avis donné à Longue-Rive ce 20^e jour du mois de février 2023.

Valérie Gille, Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), greffière-trésorière de la Municipalité de Longue-Rive de la MRC de la Haute Côte-Nord, certifie que j'ai publié l'avis accompagnant le présent certificat « Avis public aux contribuables de la Municipalité de Longue-Rive dépôt du rôle général de perception » conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 20 février 2023, sur le site internet de la Municipalité, au bureau municipal et au bureau de poste conformément à la loi.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Longue-Rive ce certificat, ce 20^e jour du mois de février 2023.

Valérie Gille

Valérie Gille

Directrice générale et greffière-trésorière